

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE

chargée d'examiner l'objet suivant :

La Commission thématique de la santé publique a siégé le 23 mai 2008 sur cet objet.

Membres présents: Mmes Christa Calpini, Fabienne Freymond Cantone (qui remplace Edna Chevalley), Lise Peters, Catherine Roulet. MM. Bernard Borel, Régis Courdesse (qui remplace Maximilien Bernhard), Michel Desmeules, Pierre Grandjean, Philippe Martinet (président), Philippe Modoux, François Payot (vice-président), Pierre Rochat, Jean Christophe Schwaab, Christian Streit, Filip Uffer.

Excusé(e)s: Mme Edna Chevalley, M. Maximilien Bernhard.

Représentants du DSAS: M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, M. Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), M. François Charbonnier, adjoint à la Section économie du SASH, Mme Anne-Dominique Micheli, adjointe à la Section sociale du SASH.

Mme Roulet rappelle qu'elle ne considère pas que l'alimentation soit mauvaise ou insuffisante dans les EMS du canton. Toutefois, après consultation de quelques directeurs d'EMS, elle craint que pour faire face à l'augmentation des prix de la nourriture et en l'absence d'une augmentation parallèle du prix de pensions, ces derniers soient portés à réduire les prestations d'accompagnement (c'est-à-dire ce qui entoure et stimule la prise de nourriture comme l'aide lors des repas, l'activité physique, les loisirs, etc.). Elle souhaite donc l'adaptation du tarif SOHO, en tant que mesure de prévention de la dénutrition.

M. Rochat, député et président de l'AVDEMS, indique que, effectivement, les budgets des EMS ont baissé pour toute une série de raisons, parallèlement à une élévation des exigences en matière d'alimentation des personnes résidentes en EMS (cf. variété croissante de l'offre de repas que proposent désormais, par exemple, les hôpitaux de soins aigus par lesquels passent souvent les gens avant d'arriver en EMS). A cela s'ajoute le désir des résidents d'avoir des contre-prestations à la hauteur de ce qu'ils paient pour leur hébergement (environ fr. 150.- par jour), ainsi que les complications liées à la nécessité de proposer nombre de menus de régime. Pour toutes ces raisons, les budgets liés à l'alimentation dans les EMS vont inéluctablement "prendre l'ascenseur".

Politiquement cependant, cette tendance inflationniste s'observe dans de nombreux domaines, ce qui requiert des arbitrages la question se posant pour le surplus de savoir si cette question relève du Grand Conseil ou de la gestion courante du Conseil d'Etat. **D'où la demande d'une transformation de la motion en postulat, ce que Madame Roulet accepte de bon gré.**

Le Chef du DSAS relève que l'augmentation prévue du tarif SOHO de 5% constitue un effort significatif compte tenu des lignes directrices du Conseil d'Etat en matière de budget, quand bien même cela ne suffit pas à compenser la totalité du renchérissement prévisible.

Le Chef du SASH fait distribuer trois documents :

1. Financement de l'alimentation et des boissons dans les tarifs socio-hôteliers.
2. Indice suisse des prix à la consommation pour l'alimentation et les boissons non-alcoolisées.
3. Grille d'évaluation : outil d'inspection (document interne à la CIVEMS).

M. Ghelfi indique que le tarif SOHO, outil de standardisation des prestations, est sujet à indexation depuis une dizaine d'années environ, et précise que, en complément à la tarification, existe tout l'aspect de la surveillance de la qualité des prestations offertes par les EMS. L'idée est désormais, d'indexer non plus a posteriori le tarif SOHO, mais d'inclure une indexation a priori (anticipation des variations de prix), qui pourra être corrigée, le cas échéant, après coup lors de l'établissement des tarifs de l'année suivante.

Par ailleurs, la Commission thématique de la santé publique est informée sur la procédure de surveillance de la qualité des prestations des EMS (document 3), qui est une procédure récente. Selon la synthèse des résultats issus des quelques inspections d'EMS déjà effectuées selon les nouvelles modalités, des progrès doivent encore être réalisés dans les EMS en matière de nourriture.

La Commission thématique de la santé publique s'interroge sur d'autres raisons possibles de l'état de dénutrition observé chez de nombreuses personnes âgées, également à domicile (et non en EMS). C'est dire que la réponse au postulat devra élargir le propos, sans pour autant qu'une "thèse de doctorat" soit requise !

Vote: à l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil le renvoi du postulat au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Gland, le 15 juin 2008.

Le président :
(Signé) *Philippe Martinet*